

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)



Appel d'offre ouvert, sur offre des prix n° : **01/NHT/FSSH/2026.**

Objet du marché : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTAURATION DES ZAOUIA ET DES MAUSOLEES ENDOMMAGÉS PAR LE SÉISME D'AL HAOUZ AU PROVINCE DE TAROUDANT

Zouia sidi mohamed ou elhossine Nassirya à Talmakante, Mausolee et Zouia Sidi boho à talgiounte, Zouia Moulay Tayb à igli

Lot unique

A. Pour les personnes physiques

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique : agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :
Inscrit au registre de commerce de (Localité) sous le n° (1)
N° de de taxe professionnelle (1)
ICE N° :
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB 24 chiffres)

B. Pour les personnes morales

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité au seins de l'entreprise)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique :
Agissant au nom pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société), au capital de
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrit au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
N° de la taxe professionnelle(1)
IF N°
ICE N°
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

• Déclare sur l'honneur :

1. Je m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Je remplis les conditions prévues à l'article 14 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiaâda 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics ;
3. Je m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 14 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics ;
 - Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni pour porter sur prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celle que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
 - À confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ;
4. Je m'engager à ne pas recourir sans par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
5. Je m'engager à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
6. -J'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 19 de l'arrête du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité ;
 - J'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire.
7. Je certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
8. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 40 de l'arrête du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité ;
9. Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2).

**Fait à , le
Signature et cachet du concurrent**

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur